

DEMANDE DE RÉSERVATION
POUR UN GROUPE DU CHAMP SOCIAL

Date :.....

Commencez par enregistrer ce formulaire sur votre ordinateur. Ensuite, complétez, enregistrez et retournez le par courriel à l'adresse galliera.reservations@paris.fr en précisant dans l'objet du mail « **Réservation champ social** ».

Les formulaires incomplets ne sont pas traités (page recto/verso à renseigner).

Une fois votre demande traitée par le service, une réponse vous est envoyée dans les meilleurs délais.

Coordonnées de la structure		Responsable du groupe	
Nom de la structure		Civilité	Madame
Adresse		Nom	
Code postal		Prénom	
Ville Cedex		Tel portable	
Téléphone		Courriel personnel	
Courriel		Statut au sein de la structure	<input type="checkbox"/> Salarié.e <input type="checkbox"/> Bénévole

Je préfère recevoir la confirmation de réservation

sur mon courriel professionnel sur mon courriel personnel

Profil des publics

Domaines d'activité : Apprentissage du français / Accompagnement des migrants
 Insertion sociale des jeunes 16-25 ans Lutte contre l'exclusion / Insertion
 Éducation Territoires prioritaires/Politique de la ville
 Médico-social/GEM Judiciaire

Publics accompagnés : Adolescents (12-14 ans 15-17 ans) Jeunes 16-25 ans
 Adultes +25ans Familles Personnes âgées

Statut des visiteurs : Demandeurs d'emploi Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, CMU,...)
 Demandeurs d'asile et réfugiés

Accès gratuit aux expositions du Palais Galliera pour les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'asile et les réfugiés, personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs, Groupes hôpitaux, EHPAD et institutions spécialisées, moins de 18 ans, groupes conventionnés avec Paris Musées.

Nature de la visite : Habitude de sorties culturelles / Découverte d'un musée
 Intérêt du groupe pour l'univers de la mode
 Pratique de la couture : dans le cadre d'un atelier au sein de la structure
 Expériences professionnelles actuelles ou passées
 Visite s'inscrivant dans un projet plus important. Préciser :

.....
.....

* Avec PDF, utilisez *Signer/Remplir et signer*

Page 1 sur 2

Tournez la page →

Votre demande de réservation

Rappel des tarifs appliqués au groupes du champ social :

- Visite dialogue, visite guidée adaptée : 15€
- Visite atelier : 25€
- Visite libre : gratuité

L'activité est gratuite pour les groupes conventionnés avec Paris Musées.

- Activité souhaitée :** Visite dialogue Visite guidée adaptée
 Visite-atelier / Préciser le titre :
 Visite libre

Les visites-dialogues et visites-ateliers sont proposées uniquement les mardis et mercredis à 10h30 et 14h.

Nombre de participants total, accompagnateurs inclus:participants

À l'exception des visites ateliers (8 participants), les activités proposées sont limitées à **15 participants maximum**.

Date(s) et horaires souhaité(s) de visite (par ordre de priorité) :

		Préciser le matin ou l'après-midi
Date 1	.../.../...	
Date 2		
Date 3		

Modalités de règlement

- Paiements à l'avance **NON ACCEPTÉS**

- Paiement comptant le jour de la visite : à la caisse en espèces, carte bancaire, ou chèque à l'ordre de « Régie Parisienne de Paris Musées ».

- Paiement différé : **Si vous souhaitez payer par bon administratif, merci d'informer impérativement le service des publics lors de votre réservation.** Le dossier mentionnera "paiement différé":

Le jour de votre visite, la caisse vous remettra la facture à régler (version papier ou par mail selon votre préférence).

Votre dossier devra être réglé dans un délai de 7 jours après votre date de visite par virement bancaire exclusivement (préciser le numéro de facture et le nom de la structure dans la référence du virement) :

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0020 0215 145

BIC : TRPUFRP1

Titulaire du compte : REGIE PARISIENNE ETS PUBLIC PARIS MUSEES

Code banque 10071 / Code guichet 75000 / N° de compte 00002002151 / Clé RIB 45 / Domiciliation TPPARIS

N°SIRET 20003277900015 / N°TVA FR89200032779 / APE 9102Z

Pour toute question de facturation : eppm-regie@paris.fr .

Attention : un paiement comptant vous sera demandé en caisse le jour de votre visite si vous n'avez pas prévenu le service des publics en amont que vous souhaitez régler par paiement différé